## LE MAINTIEN DE LA DEMOCRATIE EN SANTE :

## UN ENJEU ESSENTIEL DE NOTRE SYSTEME DE SANTE.

## Communiqué

 Dans le cadre du débat parlementaire sur le PLFSS pour 2026, les présidents de CRSA ont pris connaissance de l'amendement 1233 déposé le 30/10/2025 et adopté en Commission des Affaires Sociales, le 29/10/2025 sans mention, ni débats sur les enjeux relatifs à la démocratie en santé.

Cet amendement, qui vise à modifier l'article L. 1435-8 du code de la santé publique portant sur les modalités d'utilisation des crédits alloués aux Fonds d'intervention régionaux (FIR) en recentrant ses missions, propose la **suppression** du 5° volet du FIR concernant la démocratie sanitaire.

Les présidents de CRSA partagent ici leur **profonde incompréhension quant au contenu de cet amendement** et expriment leur **vive opposition** à cet amendement dans sa forme actuelle.

- L'amendement 1233 vise d'une part à renforcer le contrôle parlementaire sur les dépenses de santé auxquelles participent le FIR et d'autre part à recentrer les axes stratégiques du FIR sur les missions les plus essentielles. Il propose ainsi l'abrogation de la 5e mission (développement de la démocratie sanitaire) du FIR.
- Les présidents de CRSA partagent avec les auteurs de l'amendement 1233 l'importance du contrôle parlementaire sur les dépenses de santé, mais s'opposent à l'abrogation de la 5e mission (développement de la démocratie sanitaire) du FIR. En effet, la démocratie en santé repose sur 2 piliers indissociables et fondamentaux pour notre système de santé:
  - 1. Le respect des droits des usagers du système de santé.
  - 2. L'engagement des acteurs du système de santé dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de santé.

Le développement de la démocratie en santé ne peut être considéré comme accessoire ou contingent.

La participation des citoyens, leurs avis sur des sujets qui les concernent : prévention, vaccination, accès aux soins, implantation de structures médicosociales ou sanitaires, nombre de places ouvertes dans les études médicales ou para médicales ... sont des éléments déterminants et indispensables des politiques de santé.

• Les présidents de CRSA demandent le retrait de cet amendement et la réaffirmation claire du financement de la démocratie en santé.



Christian BRUN, Président de la CRSA Auvergne-Rhône-Alpes



Emmanuel RONOT, Président de la CRSA de Bourgogne-Franche-Comté



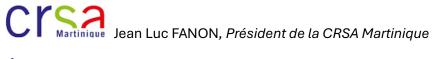
Roland OLLIVIER, Président de la CRSA de Bretagne



Emmanuel RUSCH, Président de la CRSA Centre-Val de Loire



Yves BHAGOOA, Président de la CRSA Guyane





Pascale DESPRES, Présidente de la CRSA Normandie



François ALLA, Président de la CRSA Nouvelle Aquitaine



Laurent SCHMITT, Président de la CRSA Occitanie



Denis COLIN, Président de la CRSA Pays de la Loire